



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, M. FRAMMERY, V. BECAMEL et Messieurs B. RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS, C. GASSIN, et V. MARTINEZ

Représentés :

Absents : L. FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T. EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 10 novembre 2021

2021 -49- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 7 octobre 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 7 octobre 2021 et ses délibérations.

2021-50- PROJET DE JARDINS PARTAGES : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour le projet de jardins partagés, une parcelle située à Garrian. Cette parcelle devrait faire l'objet d'aménagement afin d'avoir de l'eau pour les jardins. Les membres du conseil municipal estiment que ce terrain ne correspond pas aux besoins.

Le projet est mis en attente. Voté à l'unanimité.

2021-51- COMMUNE CARTE ALEAS FEU DE FORET

La préfecture a adressé aux communes du département une carte précisant les zones présentant des risques d'incendie. Pour la commune de Vallabrix quelques zones à risque sont situées dans le village au niveau des Liquières, du château, route de Masmolène et également derrière la Madone. Les propriétaires concernés vont être avertis et mis en demeure de faire les travaux nécessaires.

Voté à l'unanimité

2021-52- IMPASSE DES OLIVETTES : PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

Pour rappel, la commune est propriétaire de deux parcelles constructibles impasse des Olivettes pour une superficie totale d'environ 700 m². Le conseil municipal a envisagé de faire construire deux logements afin de les mettre en location. Un estimatif du coût des constructions a été demandé, celui-



ci avoisinerait la somme de 127 000.00 € par logement, pour des maisons de 90 m². Le conseil municipal va étudier ce projet. Voté à l'unanimité.

2021-53- ASSOCIATIONS DOCUMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal envisage de mettre en place un document pour les demandes de subvention des associations. Ce document assurera le respect de la procédure et permettra une meilleure gestion et visibilité des projets des associations. Il sera présenté aux associations par Anne-Marie Sanguin.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Point sur les dossiers d'urbanisme :
 - Demande de permis de construire d'un hangar en zone agricole refusé suite, notamment à l'avis défavorable de la DDTM
 - Demande d'agrandissement d'un logement de fonction d'une bergerie sur la partie agricole avec modification de façade. La déclaration préalable a été refusée. Ce projet comportant un changement de destination doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de permis de construire. Les élus sont divisés quant à ce dossier, aucun avis n'a pu ressortir de la discussion.
 - Présentation d'une demande de permis de construire déposée pour le futur lotissement. Il s'agit d'une maison de plain-pied. Le dossier va être soumis à l'architecte du promoteur, comme le prévoit le cahier des charges.
- ✓ Ecole : afin d'éviter un grand nombre de déchets, il va être demandé au traiteur de modifier les contenants des repas qui actuellement sont apportés dans des barquettes individuelles. Un rendez-vous avec le traiteur va être organisé prochainement.
- ✓ Dans le quartier des Liquières subsiste un problème de nuisances dues à un élevage. Non - respect des distances, bruit ... un courrier va être adressé afin que le nécessaire soit fait et que la législation soit respectée.

La séance est levée à 20 heures 40.